

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL235

présenté par

M. Gauvain, rapporteur et M. Kervran, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« au sein »

les mots :

« à l'intérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.